

Communiqué de presse

1^{er} avril 2025

Le FIPHFP renforce ses partenariats avec trois employeurs publics de la Métropole de Lyon

Le 24 mars dernier, Marine Neuville, directrice du Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique, était à Lyon pour donner un nouvel élan à l'engagement en faveur du handicap dans la Fonction publique. Trois conventions de partenariat ont été signées ou renouvelées avec des employeurs publics du territoire : les Hospices Civils de Lyon, la Ville de Vaulx-en-Velin et la Ville de Saint-Priest. À la veille de l'étape Auvergne-Rhône-Alpes du Tour de France des 20 ans du FIPHFP, la région confirme son rôle moteur pour une insertion professionnelle inclusive.



Participants à la signature de la convention entre les Hospices Civils de Lyon et le FIPHFP

Hospices Civils de Lyon : une sixième convention pour une politique inclusive ambitieuse

Depuis 2008, les Hospices Civils de Lyon (HCL) collaborent étroitement avec le FIPHFP pour construire une politique RH fondée sur l'égalité des chances. La sixième convention signée

marque une nouvelle étape dans cette démarche inclusive. Elle repose sur un cofinancement partagé (56 % pour les HCL, 44 % pour le FIPHFP) et s'articule autour de **six axes stratégiques** :

1. Renforcement de la gouvernance et création de la cellule avenir professionnel (CAP).
2. Recrutement et apprentissage, avec des partenariats renforcés avec des écoles.
3. Reclassement et reconversion, pour anticiper les vulnérabilités.
4. Maintien en emploi, via de nouveaux dispositifs d'accompagnement.
5. Formation et sensibilisation, notamment par des séminaires pour les encadrants.
6. Accessibilité numérique, grâce à des actions ciblées.

Ce plan d'action mobilise les ressources internes des HCL et s'appuie sur un écosystème de partenaires spécialisés : Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), CAP EMPLOI, association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (ADAPT), Formation et Insertion Déficiant Visuel (FIDEV), Handi-Pacte Auvergne Rhône-Alpes, Uni. Rég. AGIR'H...).

Son objectif : faire de l'inclusion un pilier de la politique institutionnelle et un engagement fort au cœur de la stratégie RH.



Marine Neuville, directrice du FIPHFP, (à gauche) et Raymond Le Moign, directeur des HCL (à droite)

Ville de Saint-Priest : une première convention structurante



Participants à la signature de convention entre le FIPHFP et la Ville de Saint Priest

Avec cette première signature, la Ville de Saint-Priest et son CCAS franchissent une étape importante en affirmant leur engagement pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Déjà dotée d'un taux d'emploi de **5,9 %**, la municipalité ambitionne d'atteindre les **7 % d'ici fin 2027**.

Cette convention permettra d'accélérer des actions concrètes déjà engagées : audit d'accessibilité du site internet, nomination de six référents handicap, participation à l'expérimentation Duoday, etc. Forte de ses **1 336 agents** (dont 1 257 pour la Ville et 79 pour le CCAS), Saint-Priest entend inscrire durablement cette dynamique au sein de ses services.

Vaulx-en-Velin : troisième convention et cap renforcé sur l'inclusion

Pour la **troisième fois depuis 2014**, la Ville de Vaulx-en-Velin renouvelle son partenariat avec le FIPHFP. Cette convention triennale (2024-2026) vise à poursuivre et intensifier les efforts menés en matière de **recrutement, reconversion, adaptation des postes, accessibilité numérique et formation**.

La municipalité, déjà reconnue pour ses engagements (Commission Communale pour l'Accessibilité, Agenda d'Accessibilité Programmée), affirme sa volonté de faire de l'inclusion un enjeu culturel autant qu'institutionnel. En 2024, **132 agents** (soit plus de **9 %** des effectifs municipaux) bénéficient des dispositifs d'accompagnement. Dix journées Duoday ont été organisées pour favoriser les rencontres et briser les représentations.

« Cette troisième convention marque une nouvelle étape dans notre engagement pour l'inclusion. », souligne **Hélène Geoffroy**, Maire de Vaulx-en-Velin.



Les signataires de la convention entre le FIPHFP et la Ville de Vaulx-en-Velin : Marine Neuville, directrice du FIPHFP, Hélène Geoffroy, Maire de Vaulx-en-Velin, Guillaume Bonneville, directeur territorial handicap du FIPHFP en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le FIPHFP au service d'une Fonction publique inclusive

Ces signatures illustrent le **dynamisme régional** en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et confirment l'engagement des employeurs publics à faire de **l'inclusion un levier de performance sociale et humaine**.

« À travers ces conventions, nous poursuivons un objectif commun : construire une Fonction publique exemplaire, riche de ses différences où chacun peut trouver sa place. » **Marine Neuville**, Directrice du FIPHFP

A propos du FIPHFP

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique Territoriale, de la Fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur www.fiphfp.fr / suivez le FIPHFP sur X @FIPHFP

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

A propos de la loi de 2005

L'année 2025 s'ouvre donc avec 2 événements centraux pour le secteur du handicap :

- *La commémoration de la loi du 11 février 2005, fondatrice pour la structuration de la politique handicap nationale, feuille de route de l'accessibilité généralisée.*
- *Cette loi est également à l'origine de la création du FIPHFP (Loi n°2005-102 du 11 février 2005 - Décret no 2006-501 du 3 mai 2006).*

20 ans plus tard, grâce à des nombreux programmes et outils déployés, le taux d'emploi direct des PSH dans la Fonction publique a progressé de 3,74 % en 2005 à 5,93 % en 2024.

Contacts presse

Véronique Bonnet - v.bonnet@agence-cid.fr - 06 08 62 33 59

Chloé Méhat - c.lemahieu@agence-cid.fr - 06 89 57 84 63